

Gestion portuaire

Le parc national de Port-Cros gère le port, les pontons et le mouillage organisé.

Le port est exposé au mistral et dangereux par vents supérieurs à force 7.

Fonctionnement :

Capitainerie : ouverte toute l'année
8 h 30 - 12 h ; 16 h - 18 h 30

VHF 9/16

Tél. 04 94 01 40 72

capitainerie@portcros-parcnational.fr

Services :

Eau douce 20 l/jour et par navire
(au robinet de 18 h - 21 h).

2 points d'eau : 1 bloc WC à la capitainerie et 1 en bout de pontons.

Bloc vaisselle en bout de pontons.

Local de tri des déchets.

Pas de carburant ; pas d'électricité ; pas de douche.

Fonctionnement du port de Port-Cros :

Accès et mouillage libre de 9 h à 18 h.

Taxe portuaire pour la nuit à régler à la capitainerie à votre arrivée.

Port interdit pour les navires >15 m, sauf au quai de pierre, qui est accessible aux navires >15 m et <30 m sur réservation.

Sondes (au zéro des cartes) aux pontons :

Ponton C < navires de plus de 12m >		Ponton B < navires de moins de 12m >		Ponton A >	
Sondes	Place	Place	Sondes	Sondes	Place
2,50	1	2	2,25	2,50	75
	3	4			74
	5	6			73
2,00	7	8			72
	9	10	2,00		71
	11	12		2,25	70
2,00	13	14		2,00	69
	15	16	2,00		68
1,90	17	18	2,00		67
	19	20			66
	21	22			65
1,60	23	24	2,00		64
	25	26			63
	27	28		1,90	62
	29	30	1,90		61
	31	32			60
	33	34	1,70		59
	35	36		1,75	58
	37	38			57
1,60	39	40	1,50		56
1,40	41	42	1,40	1,30	55
1,25	43	44	1,25		54
	45	46			53
	47	48			52
	49	50			51

(Sondes en mètres)

L'amarrage se fait sur pendille (pendille "côté large").

Sonde au quai de pierre : 2,40m

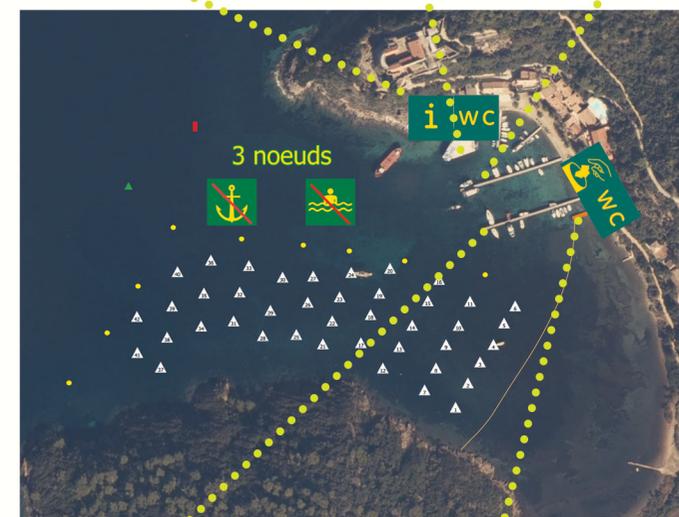
La mise à couple de navires sur les bouées n'est pas autorisée.

Rappel : la profondeur = la sonde + la hauteur d'eau

Plan du port :

Capitainerie/Maison de Parc national Ponton Nord

Quai de pierre (navires > 15m)



Ponton Sud

Ponton des annexes

Longueurs maximum des navires aux bouées :

Bouées n° 1 à 11 : 10 mètres

Bouées n° 12 à 42 : 15 mètres

Rappels :

Sont interdits dans le port :



Baignade

Bruit

BBQ

Pas de
fonctionnement
de groupe électrogène

Sont interdits dans le parc national :



Drone

VNM
(scooters)

Bouées
tractées

Nourrissage
des animaux